

VII. 4. c. ii. Espèces de rapaces non patrimoniales

Trois espèces de rapaces diurnes et nocturnes non patrimoniales ont été observées sur l'aire d'étude immédiate. Elles ont toutes un statut de conservation qualifié d'espèce de « préoccupation mineure » et ne sont pas des espèces déterminantes ZNIEFF dans la région.

Tableau 45 : Rapaces non patrimoniaux observés sur l'AEI

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste Rouge Poitou Charente - Nicheur	ZNIEFF – Deux-Sèvres
Accipitriformes	Buse variable	PN	LC	-
Strigiformes	Chouette hulotte	PN	LC	-
	Hibou moyen-duc	PN	LC	-

Légende :

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (nicheur) : NA : espèces « non applicable » ; LC : espèces de « préoccupation mineure » ; NT : espèces « quasi menacées » ; VU : espèces « vulnérables » ; CR : espèces « en danger critique d'extinction »

Condition pour espèce déterminante ZNIEFF Deux-Sèvres : Si nicheur

- La **Buse variable** est une espèce de rapace diurne commune sur le territoire national. Plusieurs individus ont été observés à chaque prospection lors de la période de nidification. Deux jeunes ont été observés au sol près d'une haie du *Chiron des Jarres*. La nidification est donc avérée sur le site.
- La **Chouette hulotte** a été entendue à plusieurs reprises lors de l'inventaire concernant les rapaces nocturnes le 21 mai 2019. Espèce forestière, elle trouve son aire de nidification dans de grands arbres feuillus, ou dans des pins. Très discrète, il est plus facile de découvrir sa présence lorsque les jeunes (beaucoup moins discrets) commencent à sortir du nid. La faible présence de boisement sur le site est peu favorable à l'espèce, cependant les cultures qu'il présente peuvent être utilisées comme site de chasse.
- Le **Hibou-Moyen duc** a été contacté à deux reprises le 21 mai 2019 lors de l'inventaire dédié aux rapaces nocturnes. Sa nidification au sein de l'AEI est possible dans les haies et bosquets, cependant elle n'a pas été confirmée. Espèce peu exigeante elle s'accommode d'anciens nids de corvidé ou rapace, ou construit son propre nid d'un simple amas de petites branches peu stable.

VII. 4. c. iii. Espèces de rapaces patrimoniales

Lors de la période de nidification, **trois espèces de rapaces diurnes inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux »** (DO) ont pu être observées. Le Milan noir, ainsi que le Busard cendré et la Bondrée apivore également déterminants « ZNIEFF » en Deux-Sèvres lorsqu'il y a nidification avérée. Le **Faucon hobereau** et le **Faucon crécerelle** ne sont pas inscrits sur la liste de l'annexe I de la DO, mais le premier est déterminant ZNIEFF, et les deux sont listés « quasi menacés » sur la liste rouge des espèces nicheuses du Poitou-Charentes.

L'**Effraie des clochers** et le **Petit-duc scops**, sont des rapaces nocturnes, classés « vulnérables » sur la liste rouge des espèces nicheuses en Poitou-Charentes. La **Chevêche d'Athéna** quant à elle, est une espèce semi-nocturne déterminante ZNIEFF et classée patrimoniale en raison de son statut de conservation espèce « quasi menacée » en Poitou-Charentes.

Tableau 46 : Rapaces patrimoniaux observés sur l'AEI

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste Rouge Poitou Charentes - Nicheur	ZNIEFF – Deux-Sèvres
Accipitriformes	Busard cendré	DO / PN	NT	Si nicheur
	Bondrée apivore	DO / PN	VU	Si nicheur
	Milan noir	DO / PN	LC	-
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	NT	-
	Faucon hobereau	PN	NT	Si nicheur
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	PN	NT	Si nicheur
	Effraie des clochers	PN	VU	-
	Petit-duc scops	PN	VU	Si nicheur

Légende :

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (nicheur) : NA : espèces « non applicable » ; LC : espèces de « préoccupation mineure » ; NT : espèces « quasi menacées » ; VU : espèces « vulnérables »

Condition pour espèce déterminante ZNIEFF Deux-Sèvres : Si nicheur

- **Les rapaces diurnes patrimoniaux**

- Le **Busard cendré** est un rapace migrateur strict. Il passe l'hiver en Afrique et arrive en France dès la dernière semaine de mars pour se reproduire. Ce rapace aux mœurs diurnes fréquente les milieux ouverts à végétation peu élevée. Les plaines agricoles céréalières représentent son habitat de prédilection. Son régime alimentaire, très varié, comprend principalement des micromammifères, mais aussi des insectes, amphibiens, reptiles ou encore des passereaux. Il peut chasser jusqu'à 5 – 10 km de son nid. Le nombre d'œufs augmente quand la quantité de proies augmente, et cela est encore plus fortement lié aux fluctuations de Campagnol des champs, sa proie favorite (Millon, 2006[1]). Dans les localités favorables, les couples peuvent nicher dans un périmètre restreint, parfois même à moins d'une centaine de mètres. L'espèce niche au sol, dans un nid aménagé de branchages, herbes trouvées à proximité (souvent des tiges de blé et/ou orge). La ponte peut contenir jusqu'à 5 œufs, qui seront couvés par la femelle pendant environ 30 jours. Le mâle, lui, nourrit la femelle pendant la couvaison. Les deux parents nourriront les poussins, souvent jusqu'au départ en migration. Quatre individus ont été contactés sur le *Noyer Piron, en période de migration pré-nuptiale (le 4 avril 2019)*. L'espèce n'ayant pas été observée lors de la période de

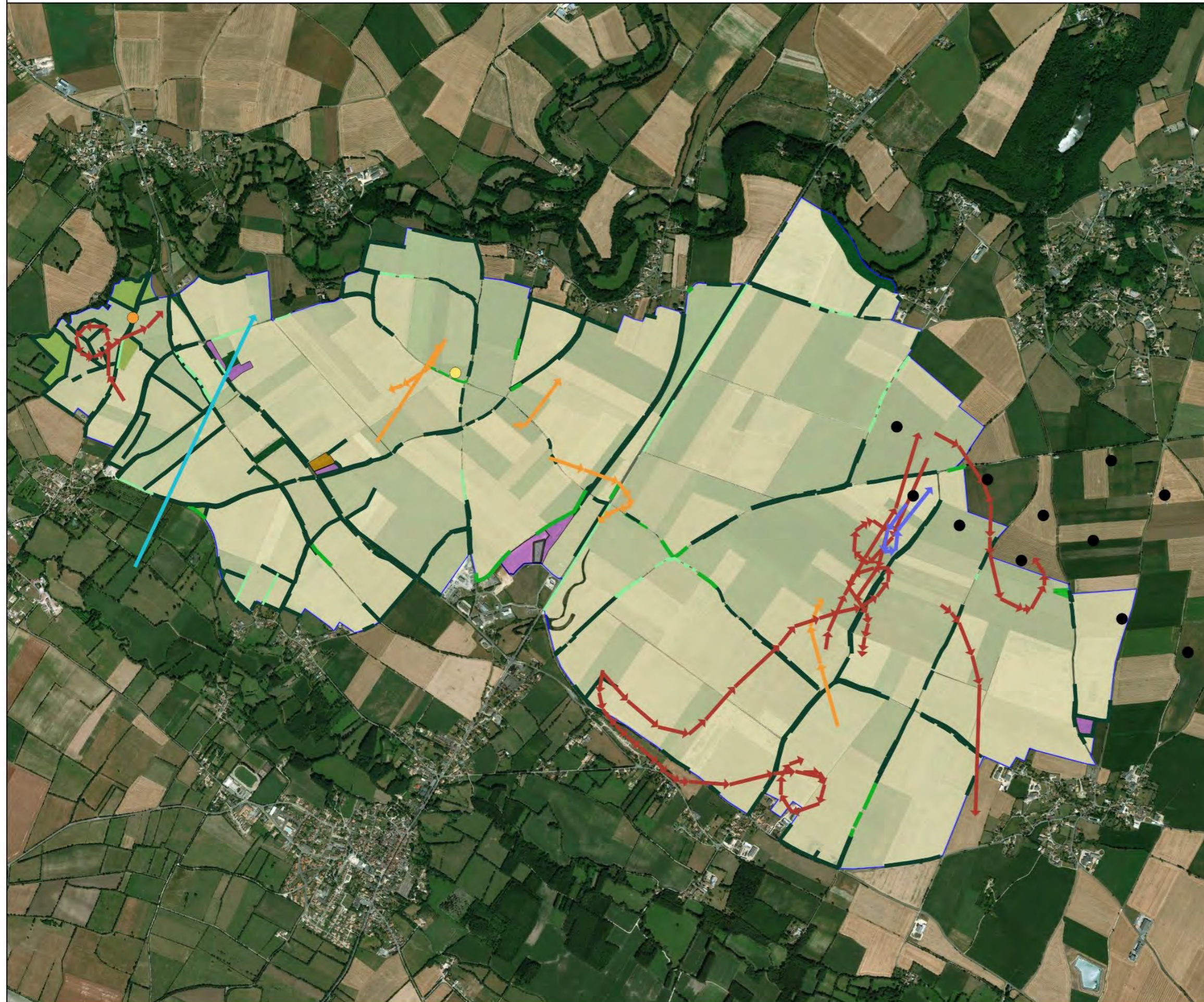
nidification, aucun indice de reproduction n'a été noté. Cependant l'ensemble agricole que présente l'AEI, est favorable à cette espèce.

- La **Bondrée apivore** est un rapace strictement migrateur en France. Son arrivée est tardive (mi-mai), car son alimentation exclusivement composée d'hyménoptère lui demande de chasser une quantité importante d'insectes chaque jour pour pouvoir subvenir à ses besoins nutritionnels. Elle attend donc une installation avancée des essaims lui permettant ainsi de ne pas user trop d'énergie pour sa recherche alimentaire. Demandeuse de boisements hauts et anciens pour y installer son nid, elle privilégie la proximité de jachères, prairies ou zones humides à proximité pour limiter à nouveau ses déplacements. Cependant, l'exclusivité de son régime alimentaire la force à parcourir chaque jour plusieurs kilomètres. Il est fréquent d'observer des adultes chasser les essaims souterrains d'abeilles ou de bourdons. En revanche quand les jeunes sont nés, l'alimentation va se porter principalement sur les larves d'hyménoptères. Les adultes vont les récupérer en détruisant l'essaim et les décortiquer une fois dans le nid. Très sujet aux piqûres de ces insectes, son plumage très dense et ses pattes recouvertes d'une épaisse couche d'écaillés limitent leur impact. L'AEI n'est pas favorable à la nidification de l'espèce, en revanche les zones ouest et sud-ouest du site peuvent être utilisées comme terrain de chasse.
- Le **Faucon crécerelle** fréquente tous types de milieux ouverts à semi-ouverts (zones agricoles, urbaines ou périurbaines, landes, marais, garrigues), pourvus qu'ils présentent des zones herbacées. Cavicole, et originellement rupestre, il niche dans des arbres, cavités dans les falaises, autres nids de corvidés, pylônes, ou tous autres édifices avec des anfractuosités (trous, fissures) assez grandes pour accueillir sa nichée. Il se nourrit de micromammifères en majorité, de reptiles, oiseaux, vers et également d'insectes. Ne construisant pas de nid, la ponte est déposée dans un creux de 15 à 20 cm de diamètre sur le sol, à l'entrée d'une cavité naturelle, jamais à l'intérieur. La femelle dépose de 2 à 6 œufs. Ils sont pondus à intervalles de deux ou trois jours. L'incubation dure environ 28 jours, assurée par les deux parents, surtout par la femelle qui est nourrie par le mâle. A 22 jours, les poussins dévorent seuls les proies apportées par les adultes. La population nicheuse française est en déclin modéré (2000 – 2012) et estimée entre 68 000 et 84 000 couples. On en dénombre entre 3200 et 10 600 couples en Poitou-Charentes. L'espèce est considérée comme nicheuse probable au sein de l'AEI. En effet, des individus (mâle et femelle) sont fréquemment observés sur le site.
- Le **Faucon Hobereau** fréquente des habitats qui alternent des milieux ouverts et semi-ouverts (cultures, prairies, bocages, landes boisées) et fermés (massifs forestiers). Il se nourrit d'insectes volants, de passereaux et de Chiroptères. Il niche dans les grands arbres feuillus de boisements. Il est très difficile d'observer et surtout de certifier une nidification. Le moment le plus propice pour cette observation se trouve lors de l'émancipation des jeunes, qui passant de branche en branche appellent sans cesse leurs parents pour réclamer de la nourriture. Sa nidification débute dès les premiers jours de juin. Il choisit un nid, souvent un ancien nid de corvidé, buse ou épervier. Il ne construit jamais de nid, mais modifie fréquemment l'intérieur de celui qu'il a choisi. Ensuite, il creuse et gratte un creux où la femelle déposera les œufs. Elle y dépose 2 à 3 œufs courant juin, à raison d'un tous les deux jours. L'incubation dure environ 28 jours, assurée par la femelle. Elle est nourrie par le mâle qui apporte des proies, parfois au nid, mais aussi sur le perchoir habituel du couple. Il appelle alors la femelle et lui donne la proie, puis il va couvrir les œufs pendant un court moment, le temps pour la femelle de se nourrir. Il arrive aussi qu'il lui passe la proie en plein vol, et la femelle la saisit rapidement. Les poussins naissent à deux jours d'intervalle. La femelle couve les poussins constamment pendant la première semaine, tout en étant alimentée par le mâle. Il va aussi jusqu'au nid avec des proies, en général des petits oiseaux plumés et décapités. Les jeunes peuvent se nourrir seuls à 18-20 jours avec les proies déposées au nid par les parents. Ils quittent le nid à l'âge de 28 à 31 jours, et volent assez bien, mais ils restent aux alentours, toujours nourris par les adultes. Le groupe familial reste uni pendant 20 à 30 jours, avant de quitter la zone vers mi-septembre. La population nicheuse (estimée entre 11 600 et 15 600 couples) est en augmentation modérée entre 2000 et 2012. La protection de l'espèce et l'interdiction de certains produits chimiques en agriculture y sont

pour beaucoup dans la survie de l'espèce au niveau national. Deux observations de Faucon hobereau (2 mai et 17 juin 2019) ont été possibles au sud de l'AEI. Sa nidification est notée « possible » au sein de l'AEI.

- Le **Milan noir** est un rapace migrateur qui arrive entre mars et mai. Les couples semblent fidèles à leur territoire, réutilisant fréquemment le même nid ou par opportunisme le nid abandonné d'une autre espèce. L'espèce niche généralement en lisière de forêt ou dans un arbre proche d'une rivière ou d'un étang. On observe fréquemment les milans en chasse lors des moissons ou de fauche. Il se nourrit de rongeurs. La population nicheuse du Poitou-Charentes est estimée entre 1000 et 2000 couples (en 2015). Deux individus ont été observés survolant l'AEI. Demandeuse de hauts arbres pour nicher, le site n'est pas favorable à la nidification de cette espèce, mais il peut être utilisé comme lieu de chasse.
- **Les rapaces nocturnes patrimoniaux**
- La **Chevêche d'Athéna** occupe toute l'Europe. Elle fréquente des milieux très variés, mais nécessitant toujours la présence de cavité (tronc creux, nichoirs, vieux bâtiments) et des zones ouvertes pour chasser (majoritairement des insectes, parfois micromammifères, oiseaux, reptiles et amphibiens). C'est une espèce strictement sédentaire qui utilise son habitat aussi bien en période de reproduction qu'en hiver. Celui-ci doit donc être riche en ressources alimentaires pour subvenir à ses besoins tout au long de l'année. La femelle pond dès la fin avril (3 à 5 œufs) et assure la couvaison. Le mâle, quant à lui, nourrit la femelle. Les poussins sont nourris par les deux parents. Les jeunes quittent le nid au bout de 35 jours, et les parents les nourrissent encore pendant quelque temps. La dispersion des jeunes se fait dans un rayon très proche (1 à 10 km en moyenne).
 - **L'Effraie des clochers**, aussi appelée « Dame blanche », est une chouette anthropophile, profitant des bâtis pour nicher. Commune, l'espèce a longtemps subi le braconnage et aujourd'hui elle voit sa population diminuer, par l'expansion des zones agricoles (rongicides utilisés en agriculture, ne lui permettant plus de trouver la nourriture nécessaire pour nourrir ses jeunes, mais amenant aussi à les empoisonner) et le trafic routier qui tue chaque année de nombreux individus amenés à chasser sur les accotements de routes (rares lieux enherbés). Trois individus ont été contactés le 21 mai 2019 lors d'un inventaire nocturne.
 - Le **Petit-duc scops** est le plus petit des hiboux présents en France. Très difficile à observer à cause de son plumage au mimétisme proche de l'écorce d'un arbre, il est cependant détectable par son chant typique. Grand migrateur, il revient en France tardivement (mi-avril) pour nicher dans des cavités naturelles ou anciennes loges de pics des boisements et haies proches de prairies ou milieux semi-ouverts. Son alimentation se compose d'orthoptères, rongeurs, coléoptères, etc.. Un contact avec cette espèce a eu lieu le 21 mai 2019, lors d'un inventaire dédié aux rapaces nocturnes. Un mâle chanteur a répondu aux sons diffusés près du village de Brioux-sur-Boutonne. La nidification de l'espèce classée « vulnérable » sur la liste rouge des espèces nicheuses de la région, est probable.

Observations des espèces patrimoniales de rapaces diurnes présentes sur l'aire d'étude immédiate



Légende

- Parc éolien
- Aire d'étude immédiate - AEI

Espèces observées et leur statut de conservation en période de nidification en Poitou-Charentes

Contcat(s) avec l'espèce

- Faucon crécerelle - NT
- Faucon hobereau - NT

Déplacement(s) de l'espèce

- Bondrée apivore - VU (DO)
- Busard cendré - NT (DO)
- Faucon crécerelle - NT
- Milan noir- LC (DO)

Habitats naturels simplifiés

- Prairies
- Boissements
- Cultures
- Urbain
- Vigne
- Fourré
- Friche
- Verger

Haies

- Haie multi-strates
- Haie arbustive
- Haie relictuelle arborée
- Haie rectangulaire basse
- Haie relictuelle
- Haie rectangulaire basse avec des arbres

0 250 500 m



Projet de ferme éolienne du Fourris (79)	
Obs des espèces patrimoniales de rapaces diurnes	
N° CARTE - NID_RAP-DIU_PATRI	
FORMAT - A3	ECHELLE - 1/22 000
COORDS - L93	DATE - 03/12/2019
© WORLD ORTHO, NCA Environnement	



Observations des espèces patrimoniales de rapaces nocturnes présentes sur l'aire d'étude



Légende

● Parc éolien
 □ Aire d'étude immédiate - AEI

Espèces observées et leur statut de conservation en période de nidification en Poitou-Charentes

● Chevêche d'Athéna - NT
 ● Effraie des clochers - VU
 ● Petit duc scops - VU (DO)

Habitats naturels simplifiés

■ Prairies
 ■ Boissements
 ■ Cultures
 ■ Urbain
 ■ Vigne
 ■ Fourré
 ■ Friche
 ■ Verger

Haies

— Haie multi-strates
 — Haie arbustive
 - - Haie relictuelle arborée
 — Haie rectangulaire basse
 - - Haie relictuelle
 - - Haie rectangulaire basse avec des arbres

0 250 500 m



Projet de ferme éolienne du Fourris (79)		
Obs des espèces patrimoniales de rapaces nocturnes		
N° CARTE - NID_RAP-NOC_PATRI		
FORMAT - A3	ECHELLE - 1/22 000	
COORDS - L93	DATE - 03/12/2009	
© WORLD ORTHO, NCA Environnement		

VII. 4. d. Synthèse et enjeux pour la période de nidification

En appliquant la méthodologie détaillée dans la partie III. 3. a. i Etablissement de la patrimonialité, un enjeu « espèce » a été attribué à chaque taxon.

Parmi les **espèces observées**, 35 présentent un enjeu « espèce » allant de très faible à très fort.

➤ **Enjeu « espèce » très fort :**

La **Bondrée apivore** inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » (DO) est classée « vulnérable » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs en Poitou-Charentes, elle obtient un statut « espèce » très fort.

➤ **Enjeu « espèce » fort :**

Un enjeu « espèce » fort est attribué au **Busard cendré**, l'**Œdicnème criard**, la **Gorgebleue à miroir de Nantes** et la **Pie-grièche écorcheur**. Tous inscrits à l'annexe I de la DO, leur statut sur la liste rouge du Poitou-Charentes est « quasi menacé ».

La **Bécassine des marais**, le **Courlis cendré**, la **Locustelle tachetée** et le **Petit-duc scops** obtiennent aussi un enjeu « espèce » fort, par leur déterminance ZNIEFF en Deux-Sèvres en tant qu'espèce nicheuse et leur statut « vulnérable » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes.

➤ **Enjeu « espèce » modéré :**

Un enjeu « espèce » modéré est attribué à une espèce inscrite à l'annexe I de la DO dont le statut de conservation régional est de « préoccupation mineure » en Poitou-Charentes. Il s'agit du **Milan noir**. Un enjeu « espèce » modéré a également été attribué au **Faucon hobereau** et à la **Chevêche d'Athéna**, espèces déterminantes ZNIEFF en Deux-Sèvres et classées régionalement « quasi menacées ».

➤ **Enjeu « espèce » faible :**

Un enjeu « espèce » faible est attribué au **Héron cendré**, déterminant ZNIEFF en tant que nicheur. Cet enjeu est également attribué à la **Tourterelle des bois**, la **Caille des blés**, l'**Alouette des champs**, le **Bruant proyer**, le **Grand Cormoran** et l'**Effraie des clochers**, listés au niveau régional comme espèces nicheuses « vulnérables ».

➤ **Enjeu « espèce » très faible :**

Le **Martinet noir**, le **Faucon crécerelle**, le **Bruant jaune**, le **Chardonneret élégant**, le **Choucas des tours**, la **Cisticole des joncs**, la **Fauvette grisette**, l'**Hirondelle de fenêtre**, l'**Hirondelle rustique**, la **Linotte mélodieuse**, le **Moineau domestique**, le **Serin Cini**, le **Tarier pâtre** et le **Verdier d'Europe** sont des espèces classées « quasi menacées », toutefois il leur a été conféré un enjeu très faible du fait de leur faible patrimonialité.

Toutes les autres espèces observées ne comportent pas de caractère de patrimonialité, il ne leur est donc pas attribué d'enjeu « espèce ».

Suite aux **recherches bibliographiques** effectuées à l'échelle de l'AEE, 25 espèces patrimoniales en période de nidification supplémentaires présentent un enjeu « espèce » allant de très faible à très fort, et pouvant fréquenter l'AEI.

➤ **Enjeu « espèce » très fort :**

Le **Puillot fitis**, non inscrit à l'annexe I de la DO est « en danger critique d'extinction » en Poitou-Charentes et bénéficie également d'un enjeu « espèce » très fort.

➤ **Enjeu « espèce » fort :**

Six autres espèces sont inscrites à l'annexe I de la DO et sont déterminantes ZNIEFF en tant qu'espèces nicheuses en Poitou-Charentes : le **Busard des roseaux**, le **Busard Saint-Martin**, le **Circaète Jean-le-Blanc**, la **Cigogne blanche**, l'**Alouette lulu** et le **Pic mar**. Toutes ces espèces sont « quasi menacées » en période de nidification au niveau régional et bénéficient d'un enjeu « espèce » fort. Toutefois, le Circaète Jean-le-Blanc et la Cigogne blanche ne seront observés qu'en alimentation sur le site. Leur enjeu « habitat d'espèces » sera décoté en raison de leur non-reproduction sur l'aire d'étude immédiate.

Les données bibliographiques font également état de la présence du **Pigeon colombin** et de la **Mésange nonette**. Ils sont déterminants ZNIEFF en tant qu'espèce nicheuse en Poitou-Charentes. Leur statut de conservation en période de nidification est également défavorable, respectivement « en danger critique d'extinction » et « vulnérable ». Un enjeu « espèce » fort leur est donc attribué.

➤ **Enjeu « espèce » modéré :**

Huit espèces présentes en période de nidification dans l'AEI bénéficient d'un enjeu « espèce » modéré : deux rapaces : l'**Aigle botté** et l'**Elanion blanc**, tous deux inscrits à l'annexe I de la DO ainsi que l'**Engoulevent d'Europe**, le **Vanneau huppé**, la **Cigogne noire**, le **Râle d'eau**, le **Gobemouche gris**, et la **Grande Aigrette**. Elles sont toutes déterminantes ZNIEFF en tant qu'espèces nicheuses en Poitou-Charentes. Leur statut de conservation en période de nidification sont également tous défavorables allant du statut « vulnérable » à « en danger d'extinction ». Un enjeu « espèce » modéré leur est attribué.

Il est de même que pour le Circaète Jean-le-Blanc et la Cigogne blanche, l'utilisation de l'AEI en tant que « simple site d'alimentation » pour l'Aigle botté, le Vanneau huppé, le Râle d'eau, et la Grande Aigrette décotera leur enjeu « habitat d'espèces », car elles ne sont pas nicheuses sur l'AEI.

➤ **Enjeu « espèce » faible :**

Cinq espèces fréquentant l'AEE en période de nidification présentent un enjeu « espèce » faible : le **Goéland leucopnée**, la **Fauvette des jardins**, le **Grosbec casse-noyaux**, le **Puillot de Bonelli**, et le **Héron garde-bœufs**. Précisons que le Goéland leucopnée et le Héron garde-bœuf ne sont pas nicheurs sur l'AEI, et utilise le site comme zone d'alimentation, décotant leur enjeu « habitat d'espèces ».

➤ **Enjeu « espèce » très faible :**

Trois dernières espèces listées dans les données bibliographiques présentent un enjeu « espèce » très faible : le **Bouvreuil pivoine**, la **Grive draine** et le **Pic épeichette**. Les deux dernières sont d'ailleurs « quasi menacées » en Poitou-Charentes et les deux premières sont protégées au niveau national.

Tableau 47 : Enjeu « espèce » attribué aux espèces observées en période de nidification

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste Rouge Poitou Charente - Nicheur	ZNIEFF – Deux-Sèvres	Effectif maximum	Enjeux "espèce"
	Bondrée apivore	DO / PN	VU	Si nicheur	1	Très fort
	Busard cendré	DO / PN	NT	Si nicheur	4	Fort
	Buse variable	PN	LC	-	12	
	Milan noir	DO / PN	LC	-	4	Modéré
	Canard colvert	-	LC	-	2	
	Martinet noir	PN	NT	-	18	Très faible
Bucérotiformes	Huppe fasciée	PN	LC	-	4	
Charadriiformes	Bécassine des marais	-	CR	Si nicheur	7	Fort
	Courlis cendré	-	EN	Si nicheur	1	Fort
	Édicnème criard	DO / PN	NT	Si nicheur	4	Fort
	Pigeon ramier	-	LC	-	48	
	Tourterelle des bois	-	VU	-	15	Faible
	Tourterelle turque	-	LC	-	2	
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	NT	-	2	Très faible
	Faucon hobereau	PN	NT	Si nicheur	1	Modéré
Galliformes	Caille des blés	-	VU	-	1	Faible
	Faisan de Colchide	-	DD	-	2	
	Perdrix grise	-	DD	-	1	
	Perdrix rouge	-	DD	-	4	
	Accenteur mouchet	PN	LC	-	5	
	Alouette des champs	-	VU	-	30	Faible
	Bergeronnette grise	PN	LC	-	7	
	Bergeronnette printanière	PN	LC	-	5	
	Bouscarle de Cetti	PN	LC	-	1	
	Bruant jaune	PN	NT	-	1	Très faible
	Bruant proyer	PN	VU	-	12	Faible
	Bruant zizi	PN	LC	-	10	
	Chardonneret élégant	PN	NT	-	4	Très faible
	Choucas des tours	PN	NT	-	7	Très faible
	Cisticole des joncs	PN	NT	-	2	Très faible
	Corbeau freux	-	LC	-	1	
	Corneille noire	-	LC	-	36	
	Coucou gris	PN	LC	-	4	
	Etourneau sansonnet	-	LC	-	7	
Fauvette à tête noire	PN	LC	-	17		

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste Rouge Poitou Charente - Nicheur	ZNIEFF – Deux-Sèvres	Effectif maximum	Enjeux "espèce"
	Fauvette grisette	PN	NT	-	4	Très faible
	Geai des chênes	-	LC	-	5	
	Gorgebleue à miroir de Nantes	DO / PN	NT	Si nicheur	5	Fort
	Grimpereau des jardins	PN	LC	-	1	
	Grive musicienne	-	LC	-	2	
	Hirondelle des fenêtres	PN	NT	-	4	Très faible
	Hirondelle rustique	PN	NT	-	12	Très faible
	Hypolaïs polyglotte	PN	LC	-	17	
	Linotte mélodieuse	PN	NT	-	14	Très faible
	Locustelle tachetée	PN	VU	Si nicheur	2	Fort
	Loriot d'Europe	PN	LC	-	1	
	Merle noir	-	LC	-	30	
	Mésange à longue queue	PN	LC	-	2	
	Mésange bleue	PN	LC	-	2	
	Mésange charbonnière	PN	LC	-	2	
	Moineau domestique	PN	NT	-	5	Très faible
	Pie bavarde	-	LC	-	4	
	Pie-grièche écorcheur	DO / PN	NT	Si nicheur	1	Fort
	Pinson des arbres	PN	LC	-	25	
	Pipit des arbres	PN	LC	-	1	
	Pouillot véloce	PN	LC	-	3	
	Roitelet à triple bandeau	PN	LC	-	1	
	Rossignol philomèle	PN	LC	-	10	
	Rougegorge familier	PN	LC	-	5	
	Rougequeue à front blanc	PN	LC	-	1	
	Rougequeue noir	PN	LC	-	1	
	Serin cini	PN	NT	-	1	Faible
	Serin cini	PN	NT	-	1	Très faible
	Tarier pâtre	PN	NT	-	1	Faible
	Tarier pâtre	PN	NT	-	1	Très faible
	Troglodyte mignon	PN	LC	-	1	
	Verdier d'Europe	PN	NT	-	7	Très faible
Pélécianiformes	Grand Cormoran	PN	VU	-	20	Faible
	Héron cendré	PN	LC	Si nicheur	3	Faible
	Pic épeiche	PN	LC	-	1	
	Pic vert	PN	LC	-	2	
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	PN	NT	Si nicheur	5	Modéré

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste Rouge Poitou Charente - Nicheur	ZNIEFF – Deux-Sèvres	Effectif maximum	Enjeux "espèce"
	Chouette hulotte	PN	LC	-	4	
	Effraie des clochers	PN	VU	-	3	Faible
	Hibou moyen-duc	PN	LC	-	2	
	Petit-duc scops	PN	VU	Si nicheur	1	Fort

Légende :
 Statut réglementaire : **PN** = Espèces protégées au niveau national ; **DO** = Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)
 Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (nicheur) : **NA** = espèces « non applicable » ; **LC** = espèces de « préoccupation mineure » ; **NT** = espèces « quasi menacées » ; **VU** = espèces « vulnérables » ; **EN** = espèces « en danger » ; **CR** = espèces « en danger critique d'extinction »
 Condition pour espèce déterminante ZNIEFF Deux-Sèvres : Si nicheur

Tableau 48: Enjeu « espèce » attribué aux espèces issues de la bibliographie et pouvant fréquenter l'AEI en période de nidification.

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste Rouge Poitou Charente - Nicheur	ZNIEFF – Deux-Sèvres	Enjeux "espèce"
Accipitriformes	Aigle botté	DO / PN	DD	Si nicheur	Modéré
	Busard des roseaux	DO / PN	NT	Si nicheur	Fort
	Busard Saint-Martin	DO / PN	NT	Si nicheur	Fort
	Circaète Jean-le-Blanc	DO / PN	NT	Si nicheur	Fort
	Elanion blanc	DO / PN	-	Si nicheur	Modéré
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	DO / PN	LC	Si nicheur	Modéré
Ciconiiformes	Goéland leucopnée	PN	VU	-	Faible
	Vanneau huppé	-	VU	Si nicheur	Modéré
	Cigogne blanche	DO / PN	NT	Si nicheur	Fort
Colombiformes	Cigogne noire	DO / PN	DD	Si nicheur	Modéré
	Pigeon colombin	-	EN	Si nicheur	Fort
	Râle d'eau	-	VU	Si nicheur	Modéré
	Alouette lulu	DO / PN	NT	Si nicheur	Fort
	Bouvreuil pivoine	PN	LC	Si nicheur	Très faible
	Fauvette des jardins	PN	NT	-	Faible
	Gobemouche gris	PN	NT	Si nicheur	Modéré
	Grive draine	-	NT	-	Très faible
	Grosbec casse-noyaux	PN	NT	-	Faible
	Mésange nonnette	PN	VU	Si nicheur	Fort
	Pouillot de Bonelli	PN	NT	-	Faible
	Pouillot fitis	PN	CR	Si nicheur	Très fort
	Grande Aigrette	DO / PN	NA	Si nicheur	Modéré
	Héron garde-bœufs	PN	LC	Si nicheur	Faible
	Pic épeichette	PN	NT	-	Très faible

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	Liste Rouge Poitou Charente - Nicheur	ZNIEFF – Deux-Sèvres	Enjeux "espèce"
	Pic mar	DO / PN	NT	Si nicheur	Fort
Légende : Statut réglementaire : PN = Espèces protégées au niveau national ; DO = Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I) Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (nicheur) : NA = espèces « non applicable » ; LC = espèces de « préoccupation mineure » ; NT = espèces « quasi menacées » ; VU = espèces « vulnérables » ; EN = espèces « en danger » ; CR = espèces « en danger critique d'extinction » Condition pour espèce déterminante ZNIEFF Deux-Sèvres : Si nicheur					

74 espèces ont été observées au sein l'aire d'étude immédiate. 56 sont protégées au niveau national, 6 inscrites à l'annexe I de la DO, 12 sont déterminantes nicheuses ZNIEFF et 32 ont un statut de conservation régional préoccupant.

Il en ressort quatre cortèges d'oiseaux bien identifiés :

- Le cortège des milieux forestiers et de bocages ;
- Le cortège des milieux ouverts ;
- Le cortège des milieux humides ;
- Le cortège des milieux urbanisés.

L'AEI est fréquentée lors de la période de nidification par des espèces qui peuvent se reproduire, qui font de la recherche alimentaire ou qui survolent afin de transiter entre différents sites (les boisements et les villages par exemple).

Suite aux inventaires, 35 espèces présentent un enjeu « espèce » :

- 1 espèce est en enjeu très fort
- 8 espèces sont en enjeu fort
- 3 espèces sont en enjeu modéré
- 9 espèces sont en enjeu faible
- 14 espèces sont en enjeu très faible

Suite aux inventaires et au recueil des données bibliographiques, au total 25 espèces présentent un enjeu « espèce » sur l'ensemble de la période de nidification :

- 1 espèce représente un enjeu très fort ;
- 8 espèces représentent un enjeu fort ;
- 8 espèces représentent un enjeu modéré ;
- 5 espèces représentent un enjeu faible ;
- 3 espèces représentent un enjeu très faible.

VII. 5. Synthèse des enjeux ornithologiques

VII. 5. a. Enjeu des espèces

Parmi les **113 espèces** observées sur l'AEI au cours des différentes périodes de prospections et celles connues au sein de l'aire d'étude éloignée et fréquentant l'AEI (issues des recueils bibliographiques) un total de **85 espèces patrimoniales** sont retenues, elles sont toutes susceptibles de fréquenter l'AEI à une période donnée.

Parmi ces espèces :

- 41 ont été observées sur l'AEI au cours des inventaires
 - 44 sont issues des données bibliographiques.
- **70** d'entre elles sont **protégées au niveau national** :
 - 33 ont été observées sur l'AEI au cours des inventaires
 - 37 sont issues des données bibliographiques.
 - **37** sont inscrites à **l'annexe I de la Directive « Oiseaux »** :
 - 11 ont été observées sur l'AEI au cours des inventaires
 - 26 sont issues des données bibliographiques.
 - **52** espèces sont **déterminantes ZNIEFF** dans le département des Deux-Sèvres en période de nidification et/ou en période de halte migratoire et d'hivernage.
 - 17 ont été observées sur l'AEI au cours des inventaires
 - 35 sont issues des données bibliographiques.

En appliquant la méthodologie détaillée dans la partie III. 3. a. i Etablissement de la patrimonialité, un enjeu « espèce » a été attribué à chaque taxon patrimonial, suivant la période d'observation (cf. parties précédentes). Le tableau ci-dessous synthétise les espèces retenues et l'enjeu associé.

On rappelle ici que l'enjeu « espèce » ne considère pas la fonctionnalité de la zone d'étude pour celle-ci. Cet enjeu « habitat d'espèces » est détaillé dans la partie suivante.

Tableau 49 : Synthèse des espèces patrimoniales observées et enjeux associés

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statuts réglementaires	Liste Rouge France métropolitaine (UICN, 2016)			Liste Rouge Poitou-Charentes (2019)	Espèce déterminante ZNIEFF – Deux-Sèvres	Enjeu "espèce"			Fonctionnalité de l'AEI			
				Nicheur	Hivernant	De passage			Nidification	Migration	Hivernage	Nidification	Alimentation	Transit/halte migratoire	Hivernage
Apidiformes	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO / PN	LC	-	LC	VU	N	Très fort	Modéré			x	x	
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	DO / PN	NT	-	NA	NT	N	Fort	Modéré		x	x	x	
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	NT	N et D	Fort	Modéré	Modéré	x	x	x	x
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO / PN	LC	-	NA	LC	-	Modéré	Modéré			x	x	
	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	PN	NT	-	DD	NT	-	Très faible				x	x	
Colombiformes	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	-	CR	DD	NA	CR	N	Fort				x	x	x
	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	-	VU	LC	NA	EN	H>20 ind.	Fort			x			
	Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	PN	LC	NA	NA	VU	-	Faible				x	x	x
	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	NT	N et R	Fort	Modéré	Modéré	x	x	x	x
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	DO	-	LC	-	-	H > 35 ind.		Modéré	Modéré		x	x	x
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	-	NT	LC	NA	VU	N et H > 260 ind.	Modéré	Très faible	Très faible		x	x	x
Colombiformes	Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	-	LC	NA	NA	EN	N	Modéré				x	x	x
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	VU	-	NA	VU	-	Faible			x	x	x	
Falconiformes	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PN	NT	NA	NA	NT	-	Très faible			x	x	x	x
	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	DO / PN	-	DD	NA	-	-		Modéré	Très faible		x	x	x
	Faucon hobereau	<i>Falco subuteo</i>	PN	LC	-	NA	NT	N	Modéré			x	x	x	
Galliformes	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	-	LC	-	NA	VU	-	Faible			x	x	x	
	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	DO / PN	CR	NT	NA	-	H>70ind.		Modéré				x	
Passériformes	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	NT	LC	NA	VU	-	Faible			x	x	x	x
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	PN	VU	NA	NA	NT	-	Très faible			x	x	x	x
	Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	PN	LC	-	-	VU	-	Faible			x	x	x	x
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN	VU	NA	NA	NT	-	Très faible			x	x	x	x
	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	PN	LC	NA	-	NT	-	Très faible				x	x	x
	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	PN	VU	-	-	NT	-	Très faible			x	x	x	
	Fauvette grise	<i>Sylvia communis</i>	PN	LC	-	DD	NT	-	Très faible			x	x	x	
	Gorgebleue à miroir de Nantes	<i>Luscinia svecica</i>	DO / PN	LC	-	NA	LC	N	Fort	Modéré		x	x	x	
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	PN	NT	-	DD	NT	-	Très faible				x	x	
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	PN	NT	-	DD	NT	-	Très faible				x	x	
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	PN	VU	NA	NA	NT	-	Très faible			x	x	x	x

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statuts réglementaires	Liste Rouge France métropolitaine (IUCN, 2016)			Liste Rouge Poitou-Charentes (2019)	Espèce déterminante ZNIEFF – Deux-Sèvres	Enjeu "espèce"			Fonctionnalité de l'AEI			
				Nicheur	Hivernant	De passage			Nidification	Migration	Hivernage	Nidification	Alimentation	Transit/halte migratoire	Hivernage
	Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	PN	NT	-	NA	EN	N	Fort			x	x	x	
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	PN	LC	-	NA	NT	-	Très faible				x	x	x
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	DO / PN	NT	NA	NA	NT	N	Fort	Modéré		x	x	x	
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	PN	VU	-	NA	NT	-	Très faible				x	x	
	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	PN	NT	NA	NA	NT	-	Très faible			x	x	x	x
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	PN	VU	NA	NA	NT	-	Très faible			x	x	x	x
	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	PN	LC	LC	NA	VU	-	Faible					x	
	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	DO / PN	NT	LC	-	NA	N et H > 5 ind.	Modéré	Modéré	Modéré		x	x	x
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PN	LC	NA	NA	LC	N	Faible				x	x	x
Strigiformes	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	PN	LC	-	-	NT	-	Modéré			x	x	x	x
	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	PN	LC	-	-	VU	-	Faible				x	x	x
	Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	PN	LC	-	-	VU	N	Fort			x	x	x	

Légende :

Statut réglementaire : **PN** : Liste des espèces protégées au niveau national ; **DO** : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive « Oiseaux », relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge des espèces menacées (LRN = Liste Rouge Nationale ; LRR = Liste Rouge Régionale – Poitou Charentes (IUCN, 2018)) : - : Données non renseignées ; **NA** : Non applicable ; **NE** : non évaluée ; **DD** : Données insuffisantes ; **LC** : Préoccupation mineure ; **NT** : Quasi menacée ; **VU** : Vulnérable ; **EN** : En danger ; **CR** : En danger critique d'extinction

Espèces déterminantes ZNIEFF Poitou-Charentes – Deux-Sèvres (79) : **H** : Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; **R** : Déterminant uniquement sur les sites de rassemblements post-nuptiaux ; **D** : Dortoirs utilisés chaque année.

Tableau 50: Synthèse des espèces patrimoniales issues des données bibliographiques pouvant fréquenter l'AEI, et enjeux associés

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statuts réglementaires	Liste Rouge France métropolitaine (UICN, 2016)			Liste Rouge Poitou-Charentes (2019)	Espèce déterminante ZNIEFF – Deux-Sèvres	Enjeu "espèce"			Fonctionnalité de l'AEI			
				Nicheur	Hivernant	De passage			Nidification	Migration	Hivernage	Nidification	Alimentation	Transit/halte migratoire	Hivernage
Accipitriformes	Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	DO / PN	NT	NA	-	DD	N	Modéré	Modéré			x	x	
	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	-	VU	NA	LC	-	H		Modéré				x	
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	DO / PN	NT	NA	NA	VU	N et D>10 ind.	Fort	Modéré		x	x	x	x
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO / PN	LC	-	NA	EN	N	Très faible	Modéré			x	x	
	Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	DO / PN	VU	NA	NA	NA	N	Modéré	Modéré	Très faible	x	x	x	x
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	DO / PN	VU	VU	NA	-	-		Modéré	Modéré			x	x
Anseriformes	Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	-	VU	LC	NA	NA	N et H>20 ind.		Faible				x	
	Sarcelle d'été	<i>Spatula querquedula</i>	-	VU	-	NT	CR	N et H		Fort				x	
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	<i>Carpimulgus europaeus</i>	DO / PN	LC	-	NA	LC	N	Modéré	Modéré				x	
Charadriiformes	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	DO / PN	LC	LC	NA	VU	N et H>20 ind.		Modéré				x	
	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	DO / PN	LC	NA	LC	VU	N et H>60 ind.		Modéré				x	
	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	DO / PN	-	-	LC	-	-		Modéré				x	
	Combattant varié	<i>Calidris pugnax</i>	DO	NA	NA	NT	-	H		Fort				x	
	Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	-	-	NA	VU	-	H>50 ind.		Très faible			x	x	
	Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	DO / PN	LC	-	-	NT	N et H>50 ind.		Modéré				x	
	Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	-	N et H>5 ind.		Modéré				x	
	Pluvier guignard	<i>Eudromias morinellus</i>	DO / PN	RE	-	NT	-	H		Fort	Modéré		x	x	
Ciconiiformes	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	DO / PN	LC	NA	NA	NT	N	Très faible	Modéré	Modéré		x	x	
	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	DO / PN	EN	NA	VU	NA	N et H	Modéré	Très fort	Modéré		x	x	
Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	DO / PN	VU	NA	-	NT	-		Modéré			x	x	
	Faucon pelerin	<i>Falco peregrinus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	CR	N		Modéré			x	x	
	Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	-	NT	NA	NA	VU	N	Modéré				x	x	
Otidiformes	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	DO / PN	EN	NA	-	EN	H, N et R		Modéré				x	

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statuts réglementaires	Liste Rouge France métropolitaine (IUCN, 2016)			Liste Rouge Poitou-Charentes (2019)	Espèce déterminante ZNIEFF – Deux-Sèvres	Enjeu "espèce"			Fonctionnalité de l'AEI			
				Nicheur	Hivernant	De passage			Nidification	Migration	Hivernage	Nidification	Alimentation	Transit/halte migratoire	Hivernage
	Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	DO / PN	EN	-	-	CR	N		Modéré			x	x	
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO / PN	LC	NA	-	NT	N	Fort	Modéré	Modéré		x	x	x
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	PN	VU	NA	-	EN	N	Très faible				x	x	x
	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	DO / PN	EN	-	EN	EN	N		Très fort				x	
	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	PN	NT	-	DD	NT	-	Fort				x	x	
	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	DO / PN	EN	-	-	VU	N		Modéré			x	x	x
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa sriata</i>	PN	NT	-	DD	NT	N	Modéré				x	x	
	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	-	LC	NA	NA	NT	-	Très faible			x	x	x	x
	Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	PN	LC	NA	-	NT	-	Faible				x	x	x
	Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	PN	LC	-	-	VU	N	Fort				x	x	x
	Moineau friquet	<i>Poecile domesticus</i>	PN	EN	-	-	EN	N	Fort				x	x	x
	Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>	PN	LC	-	-	VU	N	Fort				x	x	x
	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	DO / PN	LC	-	NA	EN	N		Modéré			x	x	
	Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	DO / PN	LC	NA	NA	-	-		Modéré				x	
	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	PN	LC	-	NA	NT	-	Faible				x	x	x
	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	PN	NT	-	DD	CR	N	Très fort			x	x	x	x
Péléciformes	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	DO / PN	LC	NA	-	NA	N			Faible		x	x	
	Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	PN	LC	NA	-	LC	N	Faible				x	x	
	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	DO / PN	LC	-	-	VU	N et H		Modéré			x	x	
Piciformes	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	PN	VU	-	-	NT	-	Très faible			x	x	x	x
	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	DO / PN	LC	-	-	NT	N	Fort		Très faible	x	x	x	x

Légende :

 Statut réglementaire : **PN** : Liste des espèces protégées au niveau national ; **DO** : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive « Oiseaux », relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

 Catégories de la Liste rouge des espèces menacées (LRN = Liste Rouge Nationale ; LRR = Liste Rouge Régionale – Poitou Charentes (IUCN, 2018)) : - : Données non renseignées ; **NA** : Non applicable ; **NE** : non évaluée ; **DD** : Données insuffisantes ; **LC** : Préoccupation mineure ; **NT** : Quasi menacée ; **VU** : Vulnérable ; **EN** : En danger ; **CR** : En danger critique d'extinction

 Espèces déterminantes ZNIEFF Poitou-Charentes – Deux-Sèvres (79) : **H** : Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; **R** : Déterminant uniquement sur les sites de rassemblements post-nuptiaux ; **D** : Dortoirs utilisés chaque année.

VII. 5. b. Enjeu « habitat d'espèces »

VII. 5. b. i. Enjeu « habitats d'espèces » en période hivernale

Quatorze espèces représentent un enjeu pour cette période (5 observées et 9 issues des données bibliographiques). Pour les espèces utilisant l'aire d'étude immédiate pour la ressource alimentaire, et le stationnement en hivernage le croisement « patrimonialité – fonctionnalité » pour ces taxons donne un enjeu « habitat d'espèces » allant de modéré à très faible.

Espèces observées :

➤ Enjeu « habitat d'espèces » très faible :

Un enjeu « habitat d'espèces » très faible est attribué aux zones ouvertes (cultures, prairies et friches), utilisées comme site d'alimentation par le **Vanneau huppé** et le **Faucon émerillon**.

Les milieux urbains présentent également un enjeu « habitat d'espèce » très faible.

➤ Enjeu « habitat d'espèces » faible :

Le **Pluvier doré** est de « préoccupation mineure » (LC) sur la Liste Rouge des oiseaux hivernants. Espèce inscrite à l'annexe I de la DO et déterminant ZNIEFF, il représente un enjeu modéré (classe de patrimonialité 3 en hiver). Il vit dans les milieux ouverts soumis à rotation, ainsi le croisement « patrimonialité – fonctionnalité » donne un enjeu « habitat d'espèces » faible.

De plus, le **Busard Saint-Martin** fréquente l'AEI en alimentation lors de l'hivernage. Les surfaces agricoles (zones de chasse privilégiée de l'espèce) disponibles au sein de l'AEI sont suffisantes pour accueillir plusieurs individus. Cela induit donc un enjeu « habitat d'espèces » faible aux cultures et prairies.

➤ Enjeu « habitat d'espèces » modéré :

La **Grande Aigrette**, observé sur l'AEI (N=1) induit un enjeu « habitat d'espèce très faible aux milieux ouverts qu'elle fréquente pour s'alimenter. Cette espèce peut également stationner en groupe (plusieurs individus) sur ces mêmes milieux. L'AEI offre de telles conditions pour l'espèce : l'enjeu « habitat d'espèces » est donc modéré en cas de rassemblements potentiels de l'espèce au sein des prairies de l'AEI.

Espèces pouvant fréquenter l'AEI en hivernage, issues des données bibliographiques :

➤ Enjeu « habitat d'espèces » très faible :

Un enjeu « habitat d'espèces » très faible est attribué aux boisements pouvant accueillir le **Pic mar**. C'est une espèce sédentaire, qui peut donc être présente toute l'année sur l'AEI.

Les boisements et linéaires de haies offrent également des perchoirs et sites de repos pour deux rapaces pouvant fréquenter l'AEI en hivernage : l'**Elanion blanc** et le **Milan royal**. Ces habitats bénéficient donc d'un enjeu « habitat d'espèces » très faible lorsque ces espèces sont isolées. Le Milan royal est connu pour évoluer en groupe en période d'hivernage (notamment lors des dortoirs qui peuvent atteindre des centaines d'individus). Un enjeu « habitat d'espèces » modéré sera donc attribué à ces perchoirs ainsi qu'à ces zones de chasse (voir paragraphe suivant).

Les milieux urbains présentent également un enjeu « habitat d'espèce » très faible.

➤ Enjeu « habitat d'espèces » faible :

L'**Oedicnème criard**, non observé directement sur l'AEI lors des prospections hivernales peut toutefois fréquenter les mêmes habitats que le Pluvier doré. Etant de même classe de patrimonialité en hiver (classe de patrimonialité 3), sa présence, bien que potentielle, induit un enjeu « habitat d'espèces » modéré également sur les milieux ouverts.

Enfin, la présence de cinq autres espèces patrimoniales, issues des données bibliographiques induisent un enjeu « habitat d'espèces » faible : l'**Alouette lulu**, l'**Aigrette garzette**, la **Cigogne blanche**, la **Cigogne noire**, et le **Pluvier guignard**. Ces espèces peuvent s'alimenter (parfois en nombre) sur les zones ouvertes également, induisant un enjeu « habitat d'espèces » modéré cette fois-ci à ces habitats (voir paragraphe suivant).

➤ Enjeu « habitat d'espèces » modéré :

Un enjeu « habitat d'espèces » modéré est attribué aux milieux ouverts et lisières forestières accueillant l'**Alouette lulu**.

L'**Aigrette garzette** et la **Cigogne blanche** peuvent également stationner en groupe (plusieurs individus) sur les mêmes milieux. L'AEI offre de telles conditions pour ces espèces : l'enjeu « habitat d'espèces » est donc modéré en cas de rassemblements potentiels de ces espèces au sein des prairies de l'AEI.

➤ Enjeu « habitat d'espèces » fort :

Aussi, les haies utilisées par le **Milan royal** en période d'hivernage cotent un enjeu « habitat d'espèces » fort. De plus cette espèce peut s'alimenter dans les cultures et prairies adjacentes. Les prairies (habitat pérenne) cotent donc un enjeu fort également.

Tableau 51 : Croisement des enjeux – Espèces hivernantes observées

		Classes de patrimonialité				
		1	2	3	4	5
Utilisation de l'habitat	Individu sédentaire ou hivernant isolé			Faucon émerillon Busard Saint-Martin Grande Aigrette		
	Rassemblement (alimentation) sur un habitat soumis à rotation			Pluvier doré		Vanneau huppé
	Rassemblement (alimentation) sur un habitat pérenne					

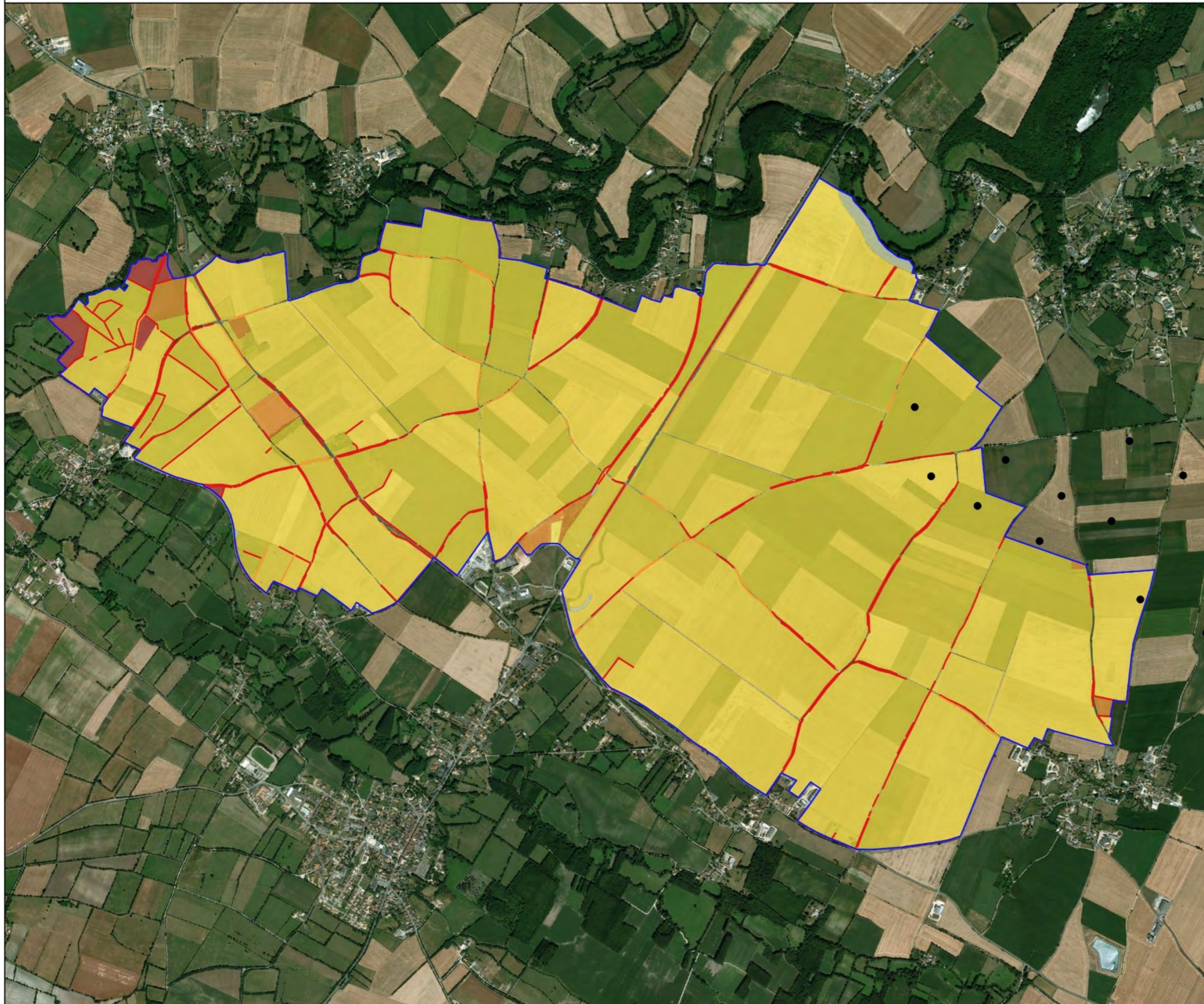
Code couleur : Rouge = enjeu fort ; Orange = enjeu modéré ; Jaune = Enjeu faible ; Vert clair = Enjeu très faible
En gras, espèce DO

Tableau 52: Croisement des enjeux – Espèces hivernantes pouvant fréquenter l'AEI, issues des données bibliographiques

		Classes de patrimonialité				
		1	2	3	4	5
Utilisation de l' habitat	Individu sédentaire ou hivernant isolé	Milan royal		Elanion blanc Pic mar		
	Rassemblement (alimentation) sur un habitat soumis à rotation			Alouette lulu Cigogne blanche Cigogne noire (Alimentation cultures) Pluvier guignard Œdicnème criard Grande Aigrette (AEI favorable aux rassemblements internuptiaux de l'espèce) Busard Saint-Martin (AEI présente les potentialités d'accueil pour plusieurs busards en chasse)		
	Rassemblement (alimentation) sur un habitat pérenne	Milan royal (Prairies)		Alouette lulu (haies/lisières) Cigogne blanche (Alimentation prairies) Aigrette garzette (Alimentation prairies) Grande Aigrette (Alimentation prairies)		
<i>Code couleur : Rouge = enjeu fort ; Orange = enjeu modéré ; Jaune = Enjeu faible ; Vert clair = Enjeu très faible</i> <i>En gras, espèce DO</i>						

Les espèces discriminantes pour l'enjeu hivernal sont donc l'**Alouette lulu** et le **Milan royal** qui peut fréquenter l'ensemble des espaces ouverts de la plaine cultivée présents dans l'AEI pour s'alimenter et les linéaires arborés et boisements pour se reposer. Les prairies peuvent aussi être fréquentées par l'Aigrette garzette, le Busard Saint-Martin, la Cigogne blanche et la Grande Aigrette en alimentation.

Enjeux relatifs à l'avifaune hivernante



Légende

● Par éolien



Périmètres d'étude:

□ Aire d'étude immédiate - AEI

Enjeux relatifs à l'avifaune hivernante:

Très faible

Faible

Modéré

Fort

Enjeu "habitat d'espèces" :

Enjeu "haies"

Modéré

Fort

Modéré

0 250 500 m



Projet éolien des 4 Terres (79)

Enjeux vis-à-vis de l'avifaune hivernante

N° CARTE - ENJ_AVI_HV

FORMAT - A3 ECHELLE - 1/22 000

COORDS - L93 DATE - 03/12/2019

© WORLD ORTHO, NCA Environnement



VII. 5. b. ii. Enjeu « habitat d'espèces » en période de migration

41 espèces représentent un enjeu pour cette période (7 observées et 34 pouvant fréquenter l'AEI en période de migration, issues des données bibliographiques).

Espèces observées :

➤ Enjeu « habitat d'espèces » très faible :

Le **Vanneau huppé**, observé en groupe en période postnuptiale (41 individus) et en vol en pré-nuptiale (738 individus), possède une classe de patrimonialité très faible. Les groupes en halte migratoire cotent un enjeu « habitat d'espèces » très faible pour tous les espaces ouverts de culture.

Un enjeu « habitat d'espèces » très faible est attribué aux déplacements (survol du site) de la **Grue cendrée**. Elle migre en groupe, atteignant parfois les milliers d'individus.

➤ Enjeu « habitat d'espèces » faible :

Un enjeu « habitat d'espèces » faible est attribué aux zones d'alimentation (cultures, prairies, friches) des rapaces : le **Busard Saint-Martin**, le **Faucon émerillon** et le **Milan noir**.

➤ Enjeu « habitat d'espèces » modéré :

Le **Pluvier doré** et l'**Oedicnème criard**, inscrits à l'annexe I de la DO, ont été observés en groupes d'individus en halte migratoire et survol de l'AEI, il leur est donc attribué un enjeu « espèce » modéré soit un croisement « patrimonialité-habitat » qui donne un enjeu « habitat d'espèces » modéré pour tous les milieux ouverts.

Espèces pouvant fréquenter l'AEI en période de migration, issues des données bibliographiques :

➤ Enjeu « habitat d'espèces » très faible :

Un enjeu « habitat d'espèces » très faible est attribué aux déplacements (survol du site) du **Combattant varié**, **Balbusard pêcheur**, **Martin-pêcheur d'Europe**, **Engoulevent d'Europe**, **Avocette élégante**, **Chevalier gambette**, **Chevalier sylvain**, **Echasse blanche** et du **Héron pourpré**. Il en est de même pour le survol de l'AEI par l'**Outarde canepetière** qui elle migre en groupe, tout comme les **Sarcelle d'été**, **Courlis corlieu**, et l'**Oie cendrée**.

➤ Enjeu « habitat d'espèces » faible :

Un enjeu « habitat d'espèces » faible est attribué aux déplacements (survol du site) de la **Cigogne noire** et du **Milan royal**.

Un enjeu « habitat d'espèces » faible est également attribué aux zones d'alimentation (cultures, prairies, friches) des rapaces tels que l'**Aigle botté**, la **Bondrée apivore**, le **Busard des roseaux**, le **Busard cendré**, le **Circaète Jean-le-Blanc**, l'**Elanion blanc** et le **Faucon pèlerin**. D'autres espèces peuvent aussi s'alimenter au sein de l'AEI en période de migration : la **Fauvette pitchou** et le **Pluvier guignard**.

➤ Enjeu « habitat d'espèces » modéré :

D'autres espèces peuvent aussi s'alimenter sur les zones ouvertes de l'AEI en période de migration : l'**Alouette calandrelle**, la **Cigogne blanche**, la **Gorgebleue à miroir**, la **Mouette mélanocéphale**, le **Pipit rousseline**, le **Pipit spioncelle** et la **Grande Aigrette**. Certaines utiliseront plutôt les milieux ouverts proches des lisières forestières comme l'**Alouette lulu** ou bien les zones ouvertes comportant des haies (perchoirs) pour la **Pie-grièche écorcheur**.

Le **Bruant ortolan** (classe de patrimonialité 1) peut survoler l'AEI en migration, et ce en groupe. Par conséquent, le croisement « patrimonialité / utilisation de l'habitat » induit un enjeu « habitat d'espèces » modéré au survol de l'AEI par cette espèce.

Les espèces discriminantes observées pour l'enjeu global en période migratoire sont donc le **Pluvier doré** et l'**Oedicnème criard** qui fréquentent l'ensemble des espaces ouverts de la plaine cultivée présents dans et autour de l'AEI.

Les zones de parcelles plus réduites (prairies bocagères) peuvent être fréquentées par la **Pie-grièche écorcheur** (données bibliographiques), leur enjeu fonctionnel est donc modéré.

Les zones boisées (bosquets ou fourrés) ne seront fréquentées par aucune espèce patrimoniale, ou que très peu pour les rapaces qui peuvent s'y percher. L'enjeu fonctionnel de ces habitats est qualifié de très faible. Les sites urbanisés et industriels présents dans l'AEI sont décotés à un enjeu très faible.

La carte suivante synthétise l'enjeu en période de migration

Tableau 53: Croisement des enjeux – Espèce observée en migration

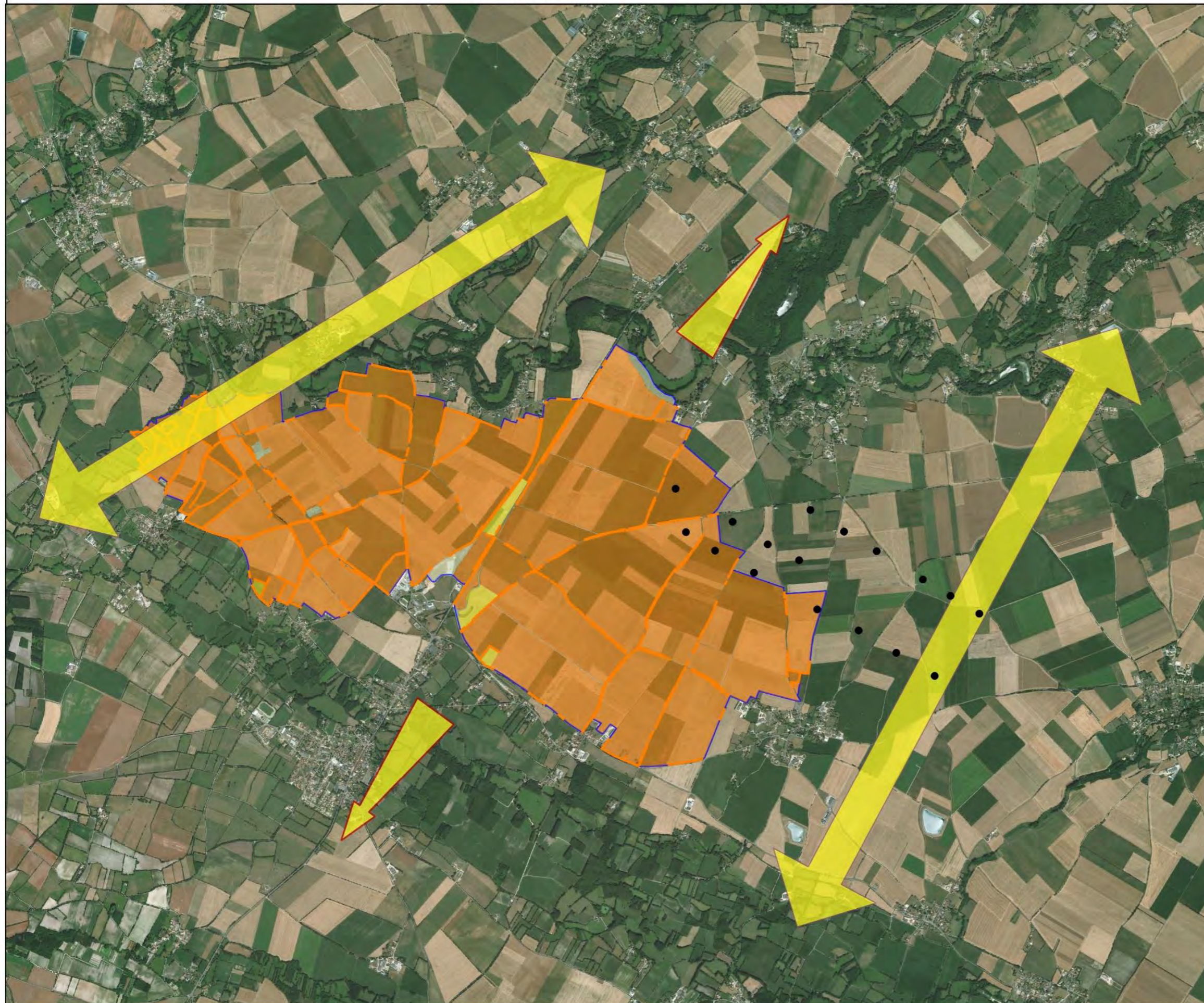
		Classes de patrimonialité				
		1	2	3	4	5
Utilisation de l'habitat	Survol de la zone d'étude par un individu					
	Survol de la zone d'étude par un groupe d'individus			Grue cendrée		
	Halte migratoire (alimentation) d'un individu			Busard Saint-Martin Faucon émerillon Milan noir		
	Halte migratoire (alimentation) d'un groupe d'individu			Pluvier doré Oedicnème criard (AEI ayant les capacités d'accueil pour de tels rassemblements)		Vanneau huppé
Code couleur : Rouge = enjeu fort ; Orange = enjeu modéré ; Jaune = Enjeu faible ; Vert clair = Enjeu très faible Espèces en gras : DO						

Tableau 54: Croisement des enjeux – Espèce pouvant fréquenter l'AEI en migration, issues des données bibliographiques

		Classes de patrimonialité				
		1	2	3	4	5
Utilisation de l' habitat	Survol de la zone d'étude par un individu	Cigogne noire Milan royal	Combattant varié	Balbuzard pêcheur Martin-pêcheur d'Europe Engoulevent d'Europe Avocette élégante Chevalier gambette Chevalier sylvain Echasse blanche Héron pourpré		
	Survol de la zone d'étude par un groupe d'individus	Bruant ortolan		Outarde canepetière	Sarcelle d'été Courlis corlieu Oie cendrée	
	Halte migratoire (alimentation) d'un individu		Pluvier guignard	Aigle botté Bondrée apivore Busard des roseaux Busard cendré Circaète Jean-le-Blanc Elanion blanc Faucon pèlerin Fauvette pitchou		
	Halte migratoire (alimentation) d'un groupe d'individu			Alouette lulu Alouette calandrelle Cigogne blanche Gorgebleue à miroir Pie-grièche écorcheur Mouette mélanocéphale Pipit rousseline Pipit spioncelle Grande Aigrette		

Code couleur : Rouge = enjeu fort ; Orange = enjeu modéré ; Jaune = Enjeu faible ; Vert clair = Enjeu très faible
Espèces en gras : DO

Enjeux avifaunistiques en période de migration



Légende

● Parc éolien

Périmètres d'étude

□ Aire d'étude immédiate - AEI

Enjeux "habitat d'espèce"

■ Modere

■ Faible

■ Très faible

Haies

— Modéré

Axes de migration

■ Axe de déplacement majoritairement utilisés (Vallées)

■ Migration diffuses sur l'ensemble de l'AEI

0 250 500 m



Projet de ferme éolienne du Fourris (79)

Enjeux avifaunistiques en période de migration

N° CARTE - ENJ_AVI_MIGR

FORMAT - A3 ECHELLE - 1/21 000

COORDS - L93 DATE - 03/12/2019

© WORLD ORTHO, NCA Environnement

VOLKSWIND

NCA
ENVIRONNEMENT

VII. 5. b. iii. Enjeu « habitat d'espèces » en période de nidification

61 espèces représentent un enjeu pour cette période, de très faible à très fort (34 espèces observées et 27 pouvant fréquenter l'AEI, issues des données bibliographiques).

Les tableaux et la carte ci-après synthétisent l'enjeu avifaune en période de nidification.

Espèces observées :

➤ Enjeu « habitat d'espèces » très faible :

Pour les espèces utilisant l'aire d'étude immédiate seulement pour la ressource alimentaire, le croisement « patrimonialité – fonctionnalité » pour ces taxons donne un enjeu « habitat d'espèces » très faible. Il s'agit d'espèce nichant en milieu urbain (hirondelles, moineaux, Chouette effraie), ou bien en milieu humide (goéland, hérons).

➤ Enjeu « habitat d'espèces » faible :

Pour les espèces utilisant l'aire d'étude immédiate seulement pour la ressource alimentaire, le croisement « patrimonialité – fonctionnalité » pour ces taxons donne un enjeu « habitat d'espèces » faible. On retrouve par exemple des rapaces comme la Bondrée apivore et Milan noir. Les boisements présents au sein de l'AEI ne sont pas idéaux pour sa nidification. Néanmoins, elle est considérée comme nicheuse dans l'AEE et fréquente l'AEI en alimentation (cultures, friches, prairies, lisières forestières).

➤ Enjeu « habitat d'espèces » modéré :

Concernant les espèces nicheuses avérées ou potentielles en cultures, la patrimonialité forte du **Busard cendré**, de la **Gorgebleue à miroir** et de l'**Œdicnème criard** catégorise l'enjeu « habitat d'espèces » en modéré. Un enjeu « habitat d'espèces » modéré est aussi attribué aux prairies accueillant le **Tarier pâtre** et de la **Cisticole des joncs**. Pour les habitats arborés, un enjeu « habitat d'espèces » modéré est attribué aux zones de nidification favorables à la **Tourterelle des bois** et à la **Chevêche d'Athéna**.

Les haies favorables au **Bruant jaune**, **Chardonneret élégant**, **Fauvette grise**, **Linotte mélodieuse** et **Verdier d'Europe** bénéficient d'un enjeu « habitat d'espèces » modéré.

➤ Enjeu « habitat d'espèces » fort :

Les espèces nicheuses des boisements tel que le **Faucon hobereau** induisent un enjeu « habitat d'espèces » fort pour ces milieux.

➤ Enjeu « habitat d'espèces » très fort :

La classe patrimoniale « forte » de la **Pie-grièche écorcheur**, la **Locustelle tachetée** et du **Petit-duc scops** cote un enjeu « habitat d'espèces » très fort, attribué aux haies constituées de petits ronciers et arbres morts, ainsi qu'aux boisements et milieux humides.

Tableau 55 : Croisement des enjeux – Espèces nicheuses observées

		Classes de patrimonialité				
		1	2	3	4	5
Utilisation de l' habitat	Individu isolé, en alimentation	Bondrée apivore	Bécassine des marais Courlis cendré	Milan noir	Héron cendré Grand Cormoran Effraie des clochers Chevêche d'Athéna (nicheuse hors AEI)	Martinet noir Choucas des tours Hirondelle de fenêtre Hirondelle rustique Moineau domestique Serin cini
	Reproduction avérée ou potentielle (possible ou probable) dans un habitat soumis à rotation		Busard cendré Gorgebleue à miroir de Nantes Œdicnème criard		Cailles des blés Alouette des champs Bruant proyer	
	Reproduction avérée ou potentielle (possible ou probable) dans un habitat pérenne		Locustelle tachetée Petit-duc scops Pie-grièche écorcheur	Faucon hobereau	Tourterelle des bois	Faucon crécerelle Bruant jaune Chardonneret élégant Fauvette grise Linotte mélodieuse Verdier d'Europe Cisticole des joncs Tarier pâtre

Code couleur : Bordeaux = Enjeu très fort ; Rouge = Enjeu fort ; Orange = Enjeu modéré ; Jaune = Enjeu faible ; Vert clair = Enjeu très faible
Espèces en gras : DO

Espèces pouvant fréquenter l'AEI en période de nidification, issues des données bibliographiques :

- **Enjeu « habitat d'espèces » très faible :**
 Pour les espèces utilisant l'aire d'étude immédiate seulement pour la ressource alimentaire, le croisement « patrimonialité – fonctionnalité » pour ces taxons donne un enjeu « habitat d'espèces » très faible. Il s'agit d'espèce pouvant nicher à proximité comme le **Pouillot de Bonelli** et le **Bouvreuil pivoine**, ou bien en milieu humide (**Goéland leucophée**, **Héron garde-boeufs**).
- **Enjeu « habitat d'espèces » faible :**
 Pour les espèces utilisant l'aire d'étude immédiate seulement pour la ressource alimentaire, le croisement « patrimonialité – fonctionnalité » pour ces taxons donne un enjeu « habitat d'espèces » faible. On retrouve par exemple des rapaces comme le **Circaète-Jean-le-Blanc** et l'**Aigle botté** qui sont susceptibles de fréquenter l'AEI en alimentation uniquement. Les boisements présents au sein de l'AEI ne sont pas favorables à leur nidification. Néanmoins, ils sont considérés comme nicheurs dans l'AEI et peuvent s'alimenter au sein de l'AEI (cultures, friches, prairies, lisières forestières). D'autres espèces peuvent aussi s'alimenter sur l'AEI (**Cigognes**, **Grande Aigrette**). Elles utilisent les zones ouvertes pour se nourrir et les lisières forestières). Moineau friquet et Moineau soulcie nichent quant à eux en milieux urbains et peuvent venir s'alimenter sur les milieux ouverts de l'AEI.
- **Enjeu « habitat d'espèces » modéré :**
 Pour les habitats arborés, un enjeu « habitat d'espèces » modéré est attribué aux zones de nidification favorables au **Grosbec casse-noyaux**, **Grive draine**, **Pic épeichette** nicheurs possibles sur l'AEI, bien que non contactés. Tout comme pour le busard cendré, observé sur l'AEI, deux autres busards peuvent fréquenter l'AEI en période de nidification : le **Busard des roseaux** et le **Busard Saint-Martin**. Leur potentielle présence induit un enjeu « habitat d'espèces » modéré aux cultures, prairies, autres milieux ouverts favorables sur l'AEI.
- **Enjeu « habitat d'espèces » fort :**
 La potentielle nidification au sein des boisements de l'AEI du **Gobemouche gris**, ainsi que sur les haies favorables à l'**Elanion blanc** induit un enjeu « habitat d'espèces » fort à ces habitats.
- **Enjeu « habitat d'espèces » très fort :**
 La classe patrimoniale « forte » du **Pic mar** cote un enjeu « habitat d'espèces » très fort aux boisements de l'AEI.

Tableau 56: Croisement des enjeux – Espèces nicheuses pouvant fréquenter l'AEI, issues des données bibliographiques

		Classes de patrimonialité				
		1	2	3	4	5
Utilisation de l'habitat	Individu isolé, en alimentation	Circète-Jean-le-Blanc Cigogne blanche Moineau friquet Moineau soulcie Alouette lulu Mésange nonnette Fauvette des jardins	Aigle botté Grande Aigrette Engoulevent d'Europe Cigogne noire Pigeon colombin Râle d'eau Vanneau huppé	Goéland leucophée Héron garde-boeufs Pouillot de Bonelli		Bouvreuil pivoine

		Classes de patrimonialité				
		1	2	3	4	5
	Reproduction avérée ou potentielle (possible ou probable) dans un habitat soumis à rotation		Busard des roseaux Busard Saint-Martin			
	Reproduction avérée ou potentielle (possible ou probable) dans un habitat pérenne		Pic mar Pouillot fitis Mésange nonnette	Gobemouche gris Elanion blanc	Grosbec casse-noyaux	Grive draine Pic épeichette
Code couleur : Bordeaux = Enjeu très fort ; Rouge = Enjeu fort ; Orange = Enjeu modéré ; Jaune = Enjeu faible ; Vert clair = Enjeu très faible * : Espèces issues de la bibliographie/ en gras : espèces observées						

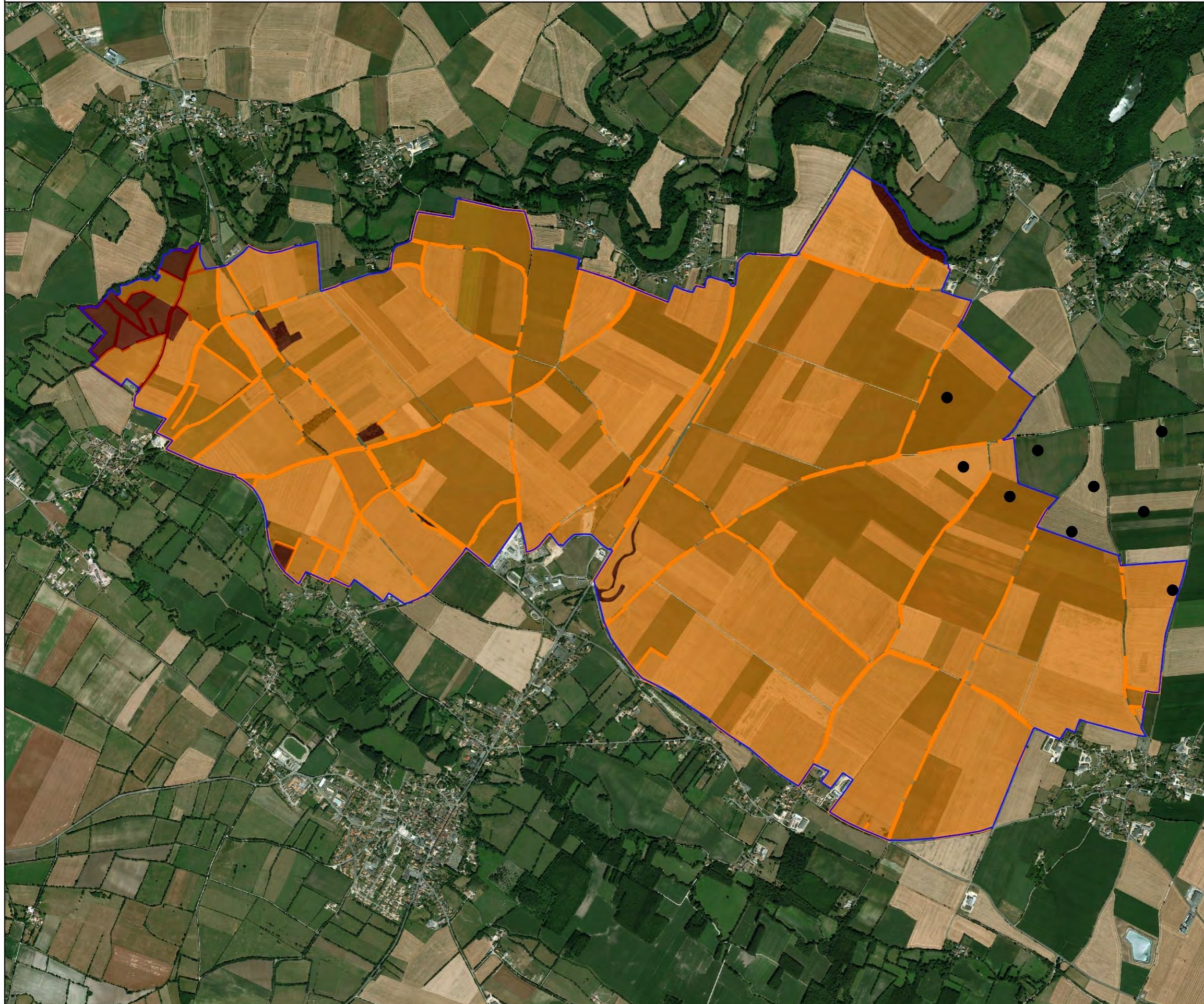
Tous les boisements et boqueteaux présentent un enjeu très fort pour la **Locustelle tachetée**, le **Pic mar**, le **Pouillot fitis**, et le **Petit-duc scops**, ainsi que les haies denses et épineuses et les fourrés pour la **Pie-grièche écorcheur**.

Les espèces discriminantes pour les milieux ouverts sont tout d'abord, les **Busards**, la **Gorgebleue à miroir** et l'**Œdicnème criard** pour les cultures et la **Cisticole des joncs** le **Tarier pâtre** pour les prairies.

Tous les boisements et boqueteaux présentent un enjeu très fort pour la **Locustelle tachetée**, le **Pic mar**, le **Pouillot fitis**, et le **Petit-duc scops**, ainsi que les haies denses et épineuses et les fourrés pour la **Pie-grièche écorcheur**.

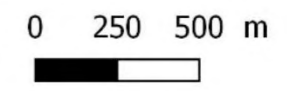
Les espèces discriminantes pour les milieux ouverts sont tout d'abord, les **Busards**, la **Gorgebleue à miroir** et l'**Œdicnème criard** pour les cultures et la **Cisticole des joncs** le **Tarier pâtre** pour les prairies.

Enjeux relatifs à l'avifaune nicheuse



Légende

- Parc éolien
- Aire d'étude immédiate - AEI
- Enjeux "habitat d'espèces"**
 - Modéré
 - Très fort
- Enjeux "haies"**
 - Modéré
 - Très fort



Projet de ferme éolienne du Fourris (79)		
Enjeux relatifs à l'avifaune nicheuse		
N° CARTE - BRIOUX-AVI-NICH_ENJ	 	
FORMAT - A3		ECHELLE - 1/22 000
COORDS - L93		DATE - 03/12/2019
© WORLD ORTHO, NCA Environnement		

VII. 5. b. iv. Synthèse des enjeux « habitat d'espèces »

Tableau 57: Enjeux "habitat d'espèces" attribués aux espèces observées au cours des inventaires sur l'AEI

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statuts réglementaires	Liste Rouge France métropolitaine (UICN, 2016)			Liste Rouge Poitou-Charentes (2019)	Espèce déterminante ZNIEFF – Deux-Sèvres	Enjeu "habitat d'espèce"			Fonctionnalité de l'AEI			
				Nicheur	Hivernant	De passage			Nidification	Migration	Hivernage	Nidification	Alimentation	Transit/halte migratoire	Hivernage
Accipitriformes	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO / PN	LC	-	LC	VU	N	Faible	Faible*			x	x	
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	DO / PN	NT	-	NA	NT	N	Modéré	Faible*		x	x	x	
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	NT	N et D	Modéré*	Faible	Très faible	x	x	x	x
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO / PN	LC	-	NA	LC	-	Faible	Faible			x	x	
Apidiformes	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	PN	NT	-	DD	NT	-	Très faible				x	x	
Charadriiformes	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	-	CR	DD	NA	CR	N	Faible				x	x	x
	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	-	VU	LC	NA	EN	H>20 ind.	Faible	Très faible*		x			
	Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	PN	LC	NA	NA	VU	-	Très faible*				x	x	x
	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	NT	N et R	Modéré	Modéré	Faible*	x	x	x	x
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	DO	-	LC	-	-	H > 35 ind.		Modéré	Faible		x	x	x
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	-	NT	LC	NA	VU	N et H > 260 ind.	Faible*	Très faible	Très faible		x	x	x
Colombiformes	Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	-	LC	NA	NA	EN	N	Faible*				x	x	x
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	VU	-	NA	VU	-	Modéré			x	x	x	
Falconiformes	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PN	NT	NA	NA	NT	-	Modéré			x	x	x	x
	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	DO / PN	-	DD	NA	-	-		Faible	Très faible		x	x	x
	Faucon hobereau	<i>Falco subuteo</i>	PN	LC	-	NA	NT	N	Fort			x	x	x	
Galliformes	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	-	LC	-	NA	VU	-	Faible			x	x	x	
Gruiformes	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	DO / PN	CR	NT	NA	-	H>70ind.		Très faible				x	
Passériformes	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	NT	LC	NA	VU	-	Faible			x	x	x	x
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	PN	VU	NA	NA	NT	-	Modéré			x	x	x	x
	Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	PN	LC	-	-	VU	-	Faible			x	x	x	x
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN	VU	NA	NA	NT	-	Modéré			x	x	x	x
	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	PN	LC	NA	-	NT	-	Très faible				x	x	x
	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	PN	VU	-	-	NT	-	Modéré			x	x	x	
	Fauvette grise	<i>Sylvia communis</i>	PN	LC	-	DD	NT	-	Modéré			x	x	x	
	Gorgebleue à miroir de Nantes	<i>Luscinia svecica</i>	DO / PN	LC	-	NA	LC	N	Modéré	Modéré*		x	x	x	
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	PN	NT	-	DD	NT	-	Très faible				x	x	
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	PN	NT	-	DD	NT	-	Très faible				x	x	
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	PN	VU	NA	NA	NT	-	Modéré			x	x	x	x
	Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	PN	NT	-	NA	EN	N	Très fort			x	x	x	
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	PN	LC	-	NA	NT	-	Très faible				x	x	x
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	DO / PN	NT	NA	NA	NT	N	Très fort	Modéré*		x	x	x	